



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°50

Réunion du mardi 31 mars 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

SENIORS – COUPE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

55536170 RACING CLUB FRANCE 2 / ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR 1 du 05/04/2026 (1/2 finale)

Demande des ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR pour jouer à 15h.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord du RACING CF, à communiquer au plus tard le vendredi 03 avril 2026 à 12h.

SENIORS – CHAMPIONNAT

La Commission prend connaissance des décisions de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football du 06/01/2026.

Elle fait application de ces décisions et applique les retraits de points suivants au classement 2025/2026 :

Seniors R2/B

544872 – TREMBLAY FC : 3 points de retrait.

53393418 MITRY COMPANS GOELLY 1 / NANTERRE ES 1 du 05/04/2026 (R2/A)

Demande de MITRY COMPANS GOELLY pour décaler le coup d'envoi à 17h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de NANTERRE ES, à communiquer au plus tard le vendredi 03 avril 2026 à 12h.

53392240 VILLEMOMBLE SPORTS 1 / GRETZ TOURNAN SC 1 du 19/04/2026 (R2/A)

Reprise de dossier.

Courriels de VILLEMOMBLE SPORTS, de l'AS BONDY et de la Direction des Sports de la Ville de BONDY indiquant le prêt du terrain d'honneur de BONDY.

Cette rencontre aura lieu le 19 avril 2026 à 15h00, sur le stade Léo Lagrange n°1 à BONDY.

Accord de la Commission.

53392252 VILLEMOMBLE SPORTS 1 / FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE 1 du 10/05/2026 (R2/A)

Reprise de dossier.

Courriels de VILLEMOMBLE SPORTS, de l'AS BONDY et de la Direction des Sports de la Ville de BONDY indiquant le prêt du terrain d'honneur de BONDY.

Cette rencontre aura lieu dimanche 10 mai 2026 à 14h30, sur le stade Léo Lagrange n°1 à BONDY.

La Commission précise que ce match aura pour coup d'envoi 14h30 car il s'agit de la dernière journée.

53393852 IGNY AFC 2 / AMICALE MONTEREAU AS 1 du 29/03/2026 (R3/B)

Courriel des clubs transmettant leur composition d'équipe suite à un dysfonctionnement de la FMI.

Après lecture du courriel de l'arbitre officiel, la Commission entérine le score suivant :

IGNY AFC : 1 but.

AMICALE MONTEREAU AS : 1 but.

53393844 GARENNE COLOMBES AF 1 / MASSY 91 FC 1 du 19/04/2026 (R3/B)

Demande de GARENNE COLOMBES AF pour avancer le match le samedi 18 avril 2026 à 19h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de MASSY 91 FC, à communiquer au plus tard le vendredi 17 avril 2026 à 12h.

53393437 CHAMPIGNY FC 94 1 / PALAISEAU US 1 du 19/04/2026 (R2/C)

Demande de CHAMPIGNY 94 FC pour avancer le match le samedi 18 avril 2026 à 18h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de PALAISEAU US, à communiquer au plus tard le vendredi 17 avril 2026 à 12h.

U20 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2^{ème} et dernier rappel avant sanction:

U20 R3 – poule C – 53447842 – SAVIGNY FOOT CO / IGNY AFC du 15/03/2026.

U18 – CHAMPIONNAT

La Commission prend connaissance des décisions de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football du 06/01/2026.

Elle fait application de ces décisions et applique les retraits de points suivants au classement 2025/2026 :

U18 R3

531349 – VILLETANEUSE CS : 1 point de retrait.

554212 – EPINAY ACADEMIE : 5 points de retrait.

53394964 NOISY LE SEC B. 93 1 / ST MAUR LUSITANOS US 1 du 12/04/2026 (R3/B)

Demande de NOISY LE SEC B. 93 pour décaler le coup d'envoi à 13h30.

Le match faisant l'objet d'une réunion de préparation avec la C.R.P.M.E., la Commission sursoit à statuer sur cette demande.

53394985 ST OUEN L'AUMONE AS 2 / EVRY FC 1 du 17/05/2026 (R3/B)

Demande de ST OUEN L'AUMONE AS pour avancer le coup d'envoi à 12h, en raison d'un match U16 à 14h00, sur les installations.

La demande concernant un avancement du coup d'envoi par rapport à l'horaire officiel, la Commission donne son accord sous réserve de l'accord d'EVRY FC transmettre au plus tard le vendredi 15/05/2025 – 12h00.

53394554 AUBERVILLIERS FCM 1 / US IVRY FOOTBALL 1 du 19/04/2026 (R2/A)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/03/2026 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe U18 1 d'AUBERVILLIERS, à compter du 30 mars 2026, la Commission demande au club du FCM AUBERVILLIERS de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville d'AUBERVILLIERS, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 avril 2026 à 12h00, au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53394570 AUBERVILLIERS FCM 1 / VAL YERRES CROSNE du 10/05/2026.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

53397006 AS ARARAT ISSY 1 / AULNAY FC 1 du 29/03/2026 (R3/I).

2^{ème} et dernier rappel :

53396461 RUNGIS US 1 / SCEAUX FC 1 du 22/03/2026 (R3/E).

53396723 PLAISIROIS FO 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1 du 22/03/2026 (R3/G).

U17 – CHAMPIONNAT

La Commission prend connaissance des décisions de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football du 06/01/2026.

Elle fait application de ces décisions et applique les retraits de points suivants au classement 2025/2026 :

U17 R1

554212 – EPINAY ACADEMIE : 5 points de retrait.

U17 R2

581828 – PARIS INTERNATIONAL : 3 points de retrait.

U17 R3

500403 – GAGNY FC : 4 points de retrait.

513754 – ROSNY SOUS BOIS SO : 4 points de retrait.

517403 – BONDY AS : 5 points de retrait.

517864 – STADE GARGENVILLE : 4 points de retrait.

518219 – CHANGIS ST JEAN USSY US : 1 point de retrait.

521047 – DUGNYSIEN SC : 5 points de retrait.

531349 – VILLETANEUSE CS : 2 points de retrait.

540372 – NANDY FC : 5 points de retrait.

542392 – JEUNES D'ANTONY : 5 points de retrait.

542396 – VGA ST MAUR : 5 points de retrait.

542759 – REGION HOUDANAISE : 5 points de retrait.

546651 – SCEAUX FC : 3 points de retrait.

549422 – COSMO ST DENIS : 5 points de retrait.

551851 – RC 18EME : 2 points de retrait.

551987 – EPINAY ATLETICO : 5 points de retrait.

560687 – TROPS : 5 points de retrait.

581402 – AF PARIS 18 : 3 points de retrait.

581726 – BRIE EST : 5 points de retrait.

581882 – VILLETANEUSE JS : 4 points de retrait.

53395356 VILLEJUIF US 1 / PARIS UNIVERSITE CLUB 1 du 12/04/2026 (R1)

Demande de l'US VILLEJUIF de reporter le match au 26 avril 2026, au motif de l'indisponibilité de l'éducateur pour une urgence à cette date.

La Commission ne peut donner son accord pour cette demande et maintient cette rencontre le 12 avril 2026.

53395928 ORVILLOISE AS 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 29/03/2026 (R3/B)

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé du FC ISSY LES MOULINEAUX.

53396077 ROISSY EN FRANCE US 1 / AULNAY CSL 1 du 29/03/2026 (R3/C)

Réception d'une attestation municipale de la ville informant de l'indisponibilité des installations à cette date.

La Commission reporte cette rencontre le 26 avril 2026.

53395497 SENART MOISSY 1 / MONTFERMEIL FC 2 du 19/04/2026 (R2/A)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/03/2026 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 1 U17 de SENART MOISSY, à compter du 06 avril 2026, la Commission demande au club du SENART MOISSY de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de MOISSY CRAMAYEL, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 avril 2026 à 12h00, au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53395512 SENART MOISSY 1 / JEUNES AUBERVILLIERS du 17/05/2026.

53396871 JUVISY ACADEMIE 1 / BAGNEUX COM 1 du 19/04/2026 (R3/H)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/03/2026 ayant infligé une suspension de terrain de trois matchs fermes à l'équipe U17 1 de JUVISY ACADEMIE, à compter du 30 mars 2026, la Commission demande au club de JUVISY ACADEMIE de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors des villes de JUVISY, DRAVEIL et VIRY CHATILLON, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 avril 2026 à 12h00, au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53396880 JUVISY ACADEMIE 1 / EPINAY ATLETICO FC 1 du 10/05/2026.

Le dernier match de suspension de terrain sera à purger sur la saison 2026/2027.

U16 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

53397141 SENART MOISSY 1 / US TORCY PVM 2 du 29/03/2026 (R1).

53397538 PARIS UNIVERSITE CLUB 1 // CERGY PONTOISE FC 2 du 29/03/2026 (R3/A).

53397669 BONDY AS 1 / ROISSY EN BRIE FC 1 du 29/03/2026 (R3/B).

U16 – CHAMPIONNAT

La Commission prend connaissance des décisions de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football du 06/01/2026.

Elle fait application de ces décisions et applique les retraits de points suivants au classement 2025/2026 :

U16 R2

554212 – EPINAY ACADEMIE : 5 points de retrait.

U16 R3

517403 – BONDY AS : 5 points de retrait.
531349 – VILLETANEUSE CS : 5 points de retrait.
544872 – TREMBLAY FC : 1 point de retrait.

53397268 RUEIL MALMAISON FC 1 / PARIS 13 ATLETICO 2 du 29/03/2026 (R2/A)

Courriel de RUEIL MALMAISON FC informant d'un dysfonctionnement lors de la transmission de la feuille de match informatisée avec la composition de son équipe.

Courriel de l'arbitre officiel confirmant le score du match comme suit :

RUEIL MALMAISON FC : 1 but

PARIS 13 ATLETICO : 2 buts.

La Commission demande au club de PARIS 13 ATLETICO de de lui communiquer la composition de son équipe comprenant les numéros de maillots et de licences, nom/prénom des joueurs ainsi que son encadrement, au plus tard pour le mardi 07 avril 2026.

53397797 FC 93 BOBIGNY 2 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 29/03/2026 (R3/C)

Courriel de FONTENAY SOUS BOIS US indiquant une inversion du score.

Courriel de l'arbitre confirmant le résultat final comme suit :

FC 93 BOBIGNY : 0 but.

FONTENAY SOUS BOIS US : 2 buts.

53397659 BAGNEUX COM 1 / BONDY AS 1 du 19/04/2026 (R3/B)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/03/2026 ayant infligé une suspension de terrain de trois matchs fermes à l'équipe U16 1 de BAGNEUX COM, à compter du 30 mars 2026, la Commission demande au club de BAGNEUX COM de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de BAGNEUX accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 avril 2026 à 12h00, au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53397675 BAGNEUX COM 1 / CRETEIL LUSITANOS F. 2 du 10/05/2026.

Le dernier match de suspension de terrain sera à purger sur la saison 2026/2027.

U15 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

53401118 PARIS UNIVERS. CLUB 1 / US IVRY FOOTBALL 1 du 28/03/2026 (R2/A)

U15 – CHAMPIONNAT

La Commission prend connaissance des décisions de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football du 06/01/2026.

Elle fait application de ces décisions et applique les retraits de points suivants au classement 2025/2026 :

U15 R2

500002 – RED STAR FC : 2 points de retrait.

Régional 1

53402687 EVRY FC 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 28/03/2026.

La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale de Prévention Médiation Education ayant décidé un report pour ce match.

Une nouvelle réunion de préparation avec la C.R.P.M.E. étant programmée, la Commission sursoit à statuer sur ce match.

U14 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

53401399 GRIGNY FOOTBALL 91 1 / AUBERVILLIERS JEUNES 1 du 28/03/2026 (R1/A).

U14 – CHAMPIONNAT

La Commission prend connaissance des décisions de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football du 06/01/2026.

Elle fait application de ces décisions et applique les retraits de points suivants au classement 2025/2026 :

U14 R2

500031 – CHOISY LE ROI AS : 2 points de retrait.

554212 – EPINAY ACADEMIE : 2 points de retrait.

U14 R3

517403 – BONDY AS : 2 points de retrait.

Régional 2**Poule B****53401673 BAGNEUX COM 1 / PARIS FC 1 du PARIS FC 1 du 28/03/2026**

La Commission accuse réception du courriel de BAGNEUX COM indiquant un problème informatique de FMI
La Commission demande :

- Aux équipes de transmettre la liste des joueurs et staff ayant pris part au match (avec les N° de maillots).
- A l'arbitre officiel le résultat et les éventuels avertissements.

53401678 PARIS FC 1 / RACING CLUB FRANCE 2 du 11/04/2026

Demande de PARIS FC pour avancer le coup d'envoi à 12h00 (motif : match de Championnat National U17 à 15h00).

Accord de la Commission (les compétitions nationales sont prioritaires sur celles de niveau régional)

Régional 3**Poule C****53401930 VILLENEUVE AFC 1 / AS ORLY 1 du 14/03/2026.**

La Commission accuse réception de la composition de l'AS ORLY.

U14 – RÉGIONAL 3			
VILLENEUVE AFC 1		0	Date : 14/03/2026
AS ORLY 1		0	Arbitre central : BOUSSETTA Nahyann
			Arbitre assistant 1 : RUPAIRE Leni
			Arbitre assistant 2 : TIENCHEU William
	VILLENEUVE AFC 1		AS ORLY 1
1	BOUCHEQUIF Youssef	1	PORPIGLIA Mariano
2	KASSIMI Seif	2	DIAMBOTE LUKOMBO Gelain
3	COMPPEK Kais	3	ODI Nathanael
4	DIALO Mamadou	4	VICTOR Calvin - (capitaine)
5	MENDES MONTEIRO Kevim	5	MBIA Lucas
6	MOUSSA Djibril	6	REMILI Mostafa
7	DIAWARA Fousseni	7	COULIBALY Dogna

8	AQIL Anas
9	AZAD Fayad – avt
10	MABO Yoane Richmond - avt
11	DIAW Komakan
12	NISFOIANU Dimitru
13	TERAB Nayl
14	ARRACHART Nolan
ENCADREMENT	
E	UZGE Ismail
A	RICHARD Makenson

8	BENBELLA Safwane
9	JABBARI Yanis
10	GAVALY Issa
11	RABIN Layne
12	DIAKITE Karim
13	DULIN Gabriel
14	BOMBO Levy-François
ENCADREMENT	
E	CISSOKHO Ibrahima
A	BEN BELLA Smain
A	

ANCIENS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2^{ème} rappel :

53398441 SARCELLES AAS 1 / EPINAY ACADEMIE 1 du 22/03/2026 (R1)

ANCIENS – CHAMPIONNAT

53398461 EPINAY ACADEMIE 1 / RUNGIS US 1 du 29/03/2026 reporté au 05/04/2026 (R1)

Reprise de dossier.

Courriel de l'US RUNGIS demandant le report le 03 mai 2026 ou à une autre date en raison du week-end de Pâques et de l'absence d'une partie des joueurs.

La Commission ne peut donner une suite favorable à cette demande et maintient cette rencontre le 05 avril 2026.

53398831 PLAISIROIS FO 1 / CHI POISSY SGL 1 du 15/03/2026 (R3/A).

Courriel de FO PLAISIR informant d'un dysfonctionnement lors de la transmission de la feuille de match informatisée, avec transmission de la composition de l'équipe.

Courriel de l'arbitre officiel confirmant le score du match comme suit :

PLAISIROIS FO : 2 buts.

CHI POISSY SGL : 0 but.

La Commission demande au club de CHI POISSY SGL de lui communiquer la composition de son équipe comprenant les numéros de maillots et de licences, nom/prénom des joueurs ainsi que son encadrement, au plus tard pour le mardi 07 avril 2026.

53398845 PORTUGAIS CERGY / US MAULOISE du 12/04/2026 (R3/A)

Courriel des PORTUGAIS DE CERGY et attestation de la Direction des Sports de la Ville de PONTOISE indiquant l'indisponibilité des installations à cette date, en raison d'un événement sportif.

La Commission reporte cette rencontre le 26 avril 2026.

53398849 FC2M 1 / CHAMPAGNE 95 SFC 1 du 19/04/2026 (R3/A)

Demande de FC2M pour avancer le coup d'envoi à 08h45.

Accord de la Commission (délai de prévenance suffisant).